777 POKE MACON

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Rue Rambuteau, 71000 MACON
919 387 225 RCS MACON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 28 AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-huit aout,
A 10 heures 30,

Les associés de la Société 777 POKE MACON se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Sont présents :

- Monsieur Anthony GIMARET, titulaire de 150 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

- Madame Sandrine CARTET, ayant pour nom d'usage GUIGNIER, titulaire de 150 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

- Monsieur Thomas GUIGNIER, titulaire de 700 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 1 000 actions sur les 1 000 actions composant le capital social.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thomas GUIGNIER, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus un quart des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Mise en harmonie des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de mettre les statuts de la Société en harmonie avec le nouvel actionnariat et en conséquence, d'apporter une refonte totale des statuts.

L'Assemblée Générale adopte article par article, puis dans son ensemble, les nouveaux statuts, qui régiront désormais la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Le Président
Thomas GUIGNIER

signé électroniquement par Nitro Software Belgium
NV - Nitro Sign Premium de la part de Thomas GUIGNIER (777pokethesmochis@gmail.com)
date : 28/08/2026 14:52:06
signé avec le code à usage unique : 848236

Anthony GIMARET

signé électroniquement par Nitro Software Belgium
NV - Nitro Sign Premium de la part de Anthony GIMARET (a.gimaret@planeo-construction.com)
date : 28/08/2026 14:34:13
signé avec le code à usage unique : 450147

Sandrine CARTET, épouse GUIGNIER

signé électroniquement par Nitro Software Belgium
NV - Nitro Sign Premium de la part de Sandrine GUIGNIER (sandrine.guignier@gmail.com)
date : 29/08/2026 13:41:04
signé avec le code à usage unique : 835765